

5 décembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, le mercredi 5 décembre 2018 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur la mairesse, madame Françoise Boudrias.

Sont également présents les conseillers suivants :

District numéro 2 : Jasmin Boucher
District numéro 3 : Denis Filiatrault
District numéro 5 : Geneviève Poirier
District numéro 6 : Nathalie Lépine

Sont absents les conseillers suivants :

District numéro 1 : Daniel Gravel
District numéro 4 : Gilbert Perreault

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Gagné est également présent.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

- 01- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 02- Période de questions
- 03- Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 7 novembre 2018
- 04- Correspondance
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance
- 05- Administration
 - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer pour la période se terminant le 5 décembre 2018
 - 5.2 État des revenus et dépenses au 30 novembre 2018
 - 5.3 Renouvellement d'une marge de crédit auprès de la Caisse Desjardins de Kildare pour l'année 2019
 - 5.4 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal 2018-2019
 - 5.5 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de quatre cent quatre-vingt-deux mille cent dollars (482 100 \$) qui sera réalisé le 12 décembre 2018
 - 5.6 Soumissions pour billets et acceptation d'une offre de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour un emprunt de quatre cent quatre-vingt-deux mille cent dollars (482 100 \$) en vertu des règlements numéro 544-2012 et 588-2018
 - 5.7 Octroi d'un contrat de gestion des imprimantes Xerox
 - 5.8 Approbation des prévisions budgétaires 2019 de la Régie intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles
 - 5.9 Appui aux Cercles de Fermières du Québec
 - 5.10 Proclamation de la Municipalité de Sainte-Mélanie à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale
- 06- Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 6.1 Rapport du service d'urbanisme pour le mois de novembre 2018
 - 6.2 Implantation d'un nouveau système d'antennes de télécommunications sur le lot 5612372 au 161, 1^{er} rang, Sainte-Mélanie, par l'entreprise Rogers Communications Inc.

07- Sécurité publique

08- Loisirs et culture

09- Hygiène du milieu et travaux publics

9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 27 octobre au 23 novembre 2018

9.2 Approbation des dépenses relatives aux travaux d'amélioration admissibles au programme d'aide à la voirie locale, volet « Projets particuliers d'amélioration » (PPA) – Reddition de comptes

9.3 Autorisation de paiement pour les travaux de réfection en eau potable au domaine Carillon – Certificat de paiement numéro 2

9.4 Attestation de conformité et approbation des dépenses relatives aux travaux de réfection du chemin du Lac Nord admissibles au programme d'aide à la voirie locale, volet « Accélération des investissements sur le réseau routier local » (AIRRL-2016-254) – Reddition de comptes

10- Période de questions

11- Varia

12- Levée de la séance

2018-12-296

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 01.

Aucune question.

La période de questions est close à 20 h 02.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-12-297

3.1 Séance ordinaire du 7 novembre 2018

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2018 soit approuvé.

Adoptée

2018-12-298

04- CORRESPONDANCE

4.1 Adoption du bordereau de correspondance

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période du 27 octobre au 22 novembre 2018.

Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période du 27 octobre au 22 novembre 2018.

Adoptée

2018-12-299

05- ADMINISTRATION

5.1 Adoption des comptes payés et à payer pour la période se terminant le 5 décembre 2018

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 5 décembre 2018 et autorise le secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **1 074 976.59 \$**.

Décaissements : chèques numéro 11587 à 11604	915 861. 90 \$
Chèque annulé : chèque numéro 11519	(117.52 \$)
Comptes fournisseurs : chèques numéro 11605 à 11668	111 803.84 \$
Salaires pour la période du 21 octobre au 1 ^{er} décembre 2018	47 428.37 \$

Total de la période : **1 074 976.59 \$**

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-12-300

5.2 État des revenus et dépenses au 30 novembre 2018

Conformément au règlement 495-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose l'état comparatif semestriel des revenus et dépenses, tel que produit par madame Martine Malo, secrétaire-trésorière adjointe, pour la période se terminant le 30 novembre 2018.

Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte de l'état des revenus et dépenses au 30 novembre 2018.

Adoptée

2018-12-301

5.3 Renouvellement d'une marge de crédit auprès de la Caisse Desjardins de Kildare pour l'année 2019

ATTENDU qu'en vertu de la résolution numéro 2008-02-032, la Municipalité de Sainte-Mélanie a ouvert une marge de crédit de cinq cent mille dollars (500 000 \$) auprès de la Caisse Desjardins de Kildare;

ATTENDU l'article 1093 du Code municipal du Québec;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher Appuyé par madame Nathalie Lépine Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE RENOUVELER la marge de crédit de cinq cent mille dollars (500 000 \$) auprès de la Caisse Desjardins de Kildare pour l'année 2019;

DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2018-12-302

5.4 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal 2018-2019

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les Élections et référendums dans les municipalités, les membres du conseil déposent leur mise à jour des déclarations d'intérêts pécuniaires respectives pour la période de décembre 2018 à décembre 2019.

Adoptée

2018-12-303

5.5 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de quatre cent quatre-vingt-deux mille cent dollars (482 100 \$) qui sera réalisé le 12 décembre 2018

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Mélanie souhaite emprunter par billets pour un montant total de quatre cent quatre-vingt-deux mille cent dollars (482 100 \$) qui sera réalisé le 12 décembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
544-2012	87 300 \$
588-2018	394 800 \$

ATTENDU

qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU

que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunt numéro 544-2012 et 588-2018, la Municipalité de Sainte-Mélanie souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 décembre 2018;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 12 juin et le 12 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse, madame Françoise Boudrias et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Gagné;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019	37 300 \$	
2020	38 700 \$	
2021	40 200 \$	
2022	41 900 \$	
2023	43 600 \$	(à payer en 2023)
2023	280 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéro 544-2012 et 588-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 décembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

5.6 Soumissions pour billets et acceptation d'une offre de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour un emprunt de quatre cent quatre-vingt-deux mille cent dollars (482 100 \$) en vertu des règlements numéro 544-2012 et 588-2018

Date d'ouverture :	5 décembre 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 heures	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,1585 %
Montant :	482 100 \$	Date d'émission :	12 décembre 2018

ATTENDU

que la Municipalité de Sainte-Mélanie a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 décembre 2018, au montant de quatre cent quatre-vingt-deux mille cent dollars (482 100 \$);

ATTENDU

qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

37 300 \$	2,65000 %	2019
38 700 \$	2,80000 %	2020
40 200 \$	3,00000 %	2021
41 900 \$	3,15000 %	2022
324 000 \$	3,20000 %	2023

Prix : 98,64800 Coût réel : 3,50850 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

37 300 \$	3,64000 %	2019
38 700 \$	3,64000 %	2020
40 200 \$	3,64000 %	2021
41 900 \$	3,64000 %	2022
324 000 \$	3,64000 %	2023

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,64000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE KILDARE

37 300 \$	3,71000 %	2019
38 700 \$	3,71000 %	2020
40 200 \$	3,71000 %	2021
41 900 \$	3,71000 %	2022
324 000 \$	3,71000 %	2023

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,71000 %

ATTENDU

que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte l'offre qui lui est faite de **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.** pour son emprunt par billets en date du 12 décembre 2018 au montant de quatre cent quatre-vingt-deux mille cent dollars (482 100 \$) effectué en vertu des règlements d'emprunt numéro 544-2012 et 588-2018. Ces billets sont émis au prix de 98,64800 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

2018-12-305

5.7 Octroi d'un contrat de gestion des imprimantes Xerox

ATTENDU

la soumission reçue de monsieur Benoit Hétu, directeur de comptes de la compagnie GDx inc., datée du 6 novembre 2018, relative à la gestion de quatre (4) imprimantes Xerox pour une durée de 60 mois, soit du 5 décembre 2018 au 5 décembre 2023;

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'OCTROYER à la compagnie **GDx inc.** le contrat de gestion de quatre (4) imprimantes Xerox avec service d'impression géré (XPPS) dont le coût est déterminé par copie noir et blanc (augmentation maximum de 5 % annuel) pour une durée de 60 mois, soit du 5 décembre 2018 au 5 décembre 2023 :

Contrat de service :

Coût/impression incluant la gestion de l'encre, les pièces, l'entretien et les frais de gestion mensuels de cinq dollars (5 \$) par imprimante :

Imprimante	Poste	Coût copie N/B
Phaser 3330	Technicien-comptable	0.0254 \$
Phaser 3600	Secrétaire-réceptionniste	0.0254 \$
Phaser 3325	Bibliothèque	0.0254 \$

Coût/impression incluant uniquement la gestion de l'encre :

Imprimante	Poste	Coût copie N/B
Phaser 3260	Réception	0.0130 \$

DE POURVOIR au paiement de ces dépenses en les affectant au poste budgétaire approprié;

DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2018-12-306

5.8 Approbation des prévisions budgétaires 2019 de la Régie intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles

ATTENDU

que la Régie intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles a transmis à la Municipalité de Sainte-Mélanie ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019 aux fins de les approuver;

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'APPROUVER les prévisions budgétaires 2019 de la Régie intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles telles que transmises le 21 novembre 2018.

Adoptée

2018-12-307

5.9 Appui aux Cercles de Fermières du Québec

ATTENDU

que les Cercles de Fermières du Québec sollicitent l'appui des différentes municipalités du Québec;

ATTENDU

que les Cercles de Fermières, par leur bénévolat, soutiennent plusieurs causes locales à travers la province;

ATTENDU

que les Cercles de Fermières distribuent dans les hôpitaux, les CSSS, à certaines églises et auprès des démunis des milliers d'objets faits par ses membres;

ATTENDU

que les Cercles de Fermières distribuent des objets de première nécessité dans les maisons de femmes battues et de soins palliatifs, à Centraide, à la Société du cancer et à la Saint-Vincent-de-Paul, à travers le Québec;

ATTENDU que les Cercles de Fermières amassent des fonds pour de nobles causes, dont la fondation OLO, qui aide les futures mamans dans des milieux défavorisés à donner naissance à des bébés en santé, Mira qui poursuit l'objectif d'accroître l'autonomie des personnes handicapées et de favoriser leur intégration sociale en leur fournissant des chiens développés et entraînés pour répondre à leurs besoins en adaptation et en réadaptation, ainsi qu'à l'Associated Country Women of the World (ACWW), dont le mandat est de financer des projets à travers le monde pour aider les femmes pauvres à changer leur avenir ainsi que celui de leurs enfants;

ATTENDU que plus de 450 municipalités de la province ont appuyé le projet rassembleur des « Tricots graffiti » et que celui-ci a eu des retombées économiques sur toutes les municipalités grâce à la Route des tricots graffiti, qui a permis à plusieurs municipalités de se faire connaître;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie est fière d'appuyer les Cercles de Fermières par la fourniture, notamment, d'un local gratuit et de services de photocopies;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'APPUYER les Cercles de Fermières du Québec dans leur sollicitation d'aide auprès d'autres municipalités.

Adoptée

2018-12-308

5.10 Proclamation de la Municipalité de Sainte-Mélanie à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU que qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE PROCLAMER la Municipalité de Sainte-Mélanie, municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adoptée

06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2018-12-309

6.1 Rapport du service d'urbanisme pour le mois de novembre 2018

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour le mois de novembre 2018 tel que préparé par monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment.

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour le mois de novembre 2018.

Adoptée

2018-12-310

6.2 Implantation d'un nouveau système d'antennes de télécommunications sur le lot 5612372 au 161, 1^{er} rang, Sainte-Mélanie, par l'entreprise Rogers Communications Inc.

ATTENDU le projet d'implantation d'un nouveau site d'antennes de télécommunications sur le lot 5612372 sis au 161, 1^{er} rang, Sainte-Mélanie, par l'entreprise Rogers Communications, tel que transmis le 29 octobre 2018;

ATTENDU que ce projet d'implantation est situé à environ 60 mètres d'un quartier résidentiel et notamment des immeubles résidentiels de la rue Beaulieu et du chemin du 1^{er} rang;

ATTENDU l'impact visuel permanent sur les résidents du Domaine Carillon à Sainte-Mélanie, alors que ce système d'antennes couvre majoritairement le territoire des municipalités de Notre-Dame-de-Lourdes et de Saint-Ambroise-de-Kildare;

ATTENDU que l'entreprise Rogers Communications Inc. devrait situer ledit système d'antennes sur le territoire des municipalités de Notre-Dame-de-Lourdes ou de Saint-Ambroise-de-Kildare;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'INFORMER l'entreprise Rogers Communications Inc. que la Municipalité de Sainte-Mélanie n'est pas favorable au site tel que proposé pour l'implantation d'un nouveau système d'antennes de communications à proximité du secteur résidentiel du Domaine Carillon;

DE DEMANDER à l'entreprise Rogers Communications Inc. de poursuivre ses recherches pour identifier un site d'implantation tenant compte des territoires effectivement desservis, soit sur le territoire des municipalités de Notre-Dame-de-Lourdes ou de Saint-Ambroise-de-Kildare.

Adoptée

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point n'est ajouté.

08- LOISIRS ET CULTURE

Aucun point n'est ajouté.

09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2018-12-311

9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 27 octobre au 23 novembre 2018

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service des Travaux publics pour la période du 27 octobre 2018 au 23 novembre 2018 tel que préparé par monsieur Maxime Beauséjour, manœuvre-journalier au service des travaux publics.

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour la période du 27 octobre au 23 novembre 2018.

Adoptée

2018-12-312

9.2 Approbation des dépenses relatives aux travaux d'amélioration admissibles au programme d'aide à la voirie locale, volet « Projets particuliers d'amélioration » (PPA) – Reddition de comptes

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PVA;

ATTENDU

que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de Sainte-Mélanie approuve les dépenses d'un montant de vingt-quatre mille six cent six dollars et quarante-cinq cents (24 606.45 \$) relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

D'AUTORISER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2018-12-313

9.3 Autorisation de paiement pour les travaux de réfection en eau potable au domaine Carillon – Certificat de paiement numéro 2

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme d'ingénieurs **Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.** datée du 27 novembre 2018 relative à des travaux de réfection en eau potable au domaine Carillon.

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le paiement au montant de neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent cinquante-sept dollars et vingt-sept cents (987 657.27 \$) incluant les taxes et la retenue contractuelle de garantie de 10 % à l'entrepreneur **Les Entreprises Généreux** relatif aux travaux de réfection en eau potable au domaine Carillon – Certificat de paiement numéro 2, tel que recommandé par monsieur David Beauséjour, ingénieur de la firme d'ingénieurs **Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.** en date du 27 novembre 2018;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les fonds disponibles du règlement numéro 592-2018 autorisant la réalisation de travaux de réfection du réseau d'eau potable, voirie et travaux connexes du secteur Carillon, net de toutes aides financières gouvernementales provenant de la TECQ 2014-2018 et du PIQM;

D'AUTORISER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

9.4 **Attestation de conformité et approbation des dépenses relatives aux travaux de réfection du chemin du Lac Nord admissibles au programme d'aide à la voirie locale, volet « Accélération des investissements sur le réseau routier local » (AIRRL-2016-254) – Reddition de comptes**

ATTENDU l'aide financière accordée à la Municipalité par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour les travaux de réfection du chemin du Lac Nord dans le cadre du volet « Accélération des investissements sur le réseau routier local » (AIRRL-2016-254);

ATTENDU que les travaux de réfection du chemin du Lac Nord sont terminés;

ATTENDU l'attestation de conformité déposée par monsieur Jean-Philippe Lemire, ingénieur de la firme Parallèle 54 Expert-Conseil inc. en date du 6 novembre 2018;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal prend acte de l'attestation de conformité déposée par monsieur Jean-Philippe Lemire, ingénieur de la firme Parallèle 54 Expert-Conseil inc. en date du 6 novembre 2018 et confirme la fin des travaux de réfection du chemin du Lac Nord;

QUE le conseil de Sainte-Mélanie approuve les dépenses d'un montant de huit cent mille six cent quatre-vingt-seize dollars (800 696 \$) relatives aux travaux de réfection du chemin du Lac Nord et frais inhérents admissibles conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

D'AUTORISER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

10- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte à 20 h 24.

- a) Fibre optique chemin du Lac Nord;
- b) Borne 240V pour véhicules;
- c) Génératrice pour la Municipalité en cas d'urgence;
- d) Roulotte chauffée au parc des Chutes-Monte-à-Peine-et-des-Dalles;
- e) Localisation du projet de tour télécom Rogers;
- f) Date de fin des travaux en 2019 pour aqueduc Carillon;
- g) Élagage des arbres par Hydro-Québec secteur du 8^e rang;
- h) Déneigement du domaine Carillon rues en gravier.

La période de questions est close à 20 h 44.

11- **VARIA**

Aucun point n'est ajouté.

2018-12-315

12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Nathalie Lépine
Appuyé par Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 20h45.

Adoptée

Françoise Boudrias
Mairesse

Claude Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier